



# AVIS DE CONCOURS 2027

Filière médico-sociale – Catégorie A (Femme/Homme)  
(Arrêté d'ouverture n° 2026-113 du 2 juillet 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Île-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

**Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)**

**CO-ORGANISENT**

## UN CONCOURS DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ouvert aux candidats titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention :

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004,
  1. Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I ;
  2. Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon ;
  3. Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux III, puis de l'université Bordeaux II ;
  4. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II ;
  5. Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon ;
  6. Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II ;
  7. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III ;
  8. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option Psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon II ;
  9. Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III ;
  10. Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II ;
  11. Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris Cité ;
  12. Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris Cité ;
  13. Diplôme de psychologie de l'université de Paris-V ;
  14. Diplôme de psychologue clinicien de l'université de Paris-VII ;
  15. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-X ;
  16. Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II ;
  17. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I ;
  18. Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II ;
  19. Diplôme de psychologue-praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris ;
  20. Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.

2° Ou de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié ;

3° Ou du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers,

4° Ou du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris,

5° Ou du diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue.

### DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE

À compter du  
Lundi 25 janvier 2027  
Au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**NOMBRE DE POSTES OUVERTS**

213

**La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du 25 août au 30 septembre 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

**La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 8 octobre 2026.**

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de  
gestion de Seine-et-Marne  
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT  
Officier de l'ordre national du Mérite**